



# PAROLES D'UTEP – JANVIER 2021

## ON VOUS ÉCOUTE !

### LE MOT DE L'UTEP :

#### Vivre Mieux avec... 2021

L'Équipe Territoriale de Promotion de l'ETP Est Tout Particulièrement Enchantée de Tenter de Pétrir Ensemble Tant de Perspectives d'Émerveillement, de Télé-ateliers et de Passion qui vont Enrichir Tellement vos Projets. Que 2021 déborde d'Expérience, de Tolérance et de Partage. Ensemble Tous Pour l'ETP !

### ZOOM SUR LE JOURNAL DU BONFINEMENT :

**GARDER LE LIEN** avec les bénéficiaires, c'était le maître mot, pendant le dernier confinement, de l'Association Les Enchanteuses : chaque semaine, l'association a adressé le journal du bonfinement à chacun de ses bénéficiaires comprenant des séries d'exercices, des tutoriels, et des jeux à faire à la maison, élaborés par les animateurs du programme d'ETP de l'association.

**CETTE INITIATIVE**, très appréciée pendant cette période synonyme d'isolement, a fait forte impression et a même fait l'objet d'une parution dans le journal Sud-Ouest.

Tous les journaux sont sur [le site de l'UTEP](#) Rubrique « Actualités »

**DU PRESENTIEL AU VIRTUEL !** Retour d'expérience par **Guillaume HERBIN**, coordonnateur du programme d'ETP Chimios Orales du CH de Saintonge, et co-animateur avec Olivier JOULIA, psychologue, de l'atelier « Ma maladie et moi ».

En fin d'année 2020, j'ai dû en un temps record trouver une solution pour qu'une des patientes du programme puisse participer à l'atelier « Ma maladie et moi ». En effet, ne pouvant se déplacer pour un problème immunitaire, la seule alternative était de proposer à cette patiente une participation à distance. Heureusement, elle avait le matériel informatique indispensable à la maison à savoir une tablette avec webcam et micro intégré, et un bon réseau. Elle a accueilli ce mode de participation avec enthousiasme, seul moyen pour elle de se joindre au reste du groupe.

Pour m'aider à organiser cet atelier, je me suis rapproché de l'UTEP de Saintonge qui m'a aidé à adapter tous les outils de l'atelier sur un format numérique, et à faire les tests de connexion avec la patiente...

Et d'un atelier PRESENTIEL, nous sommes passés à un atelier MIXTE, avec des patients présents sur site et une patiente à distance.

Tous ont apprécié de pouvoir se retrouver cet après-midi-là.

Cette expérience riche, avec ses contraintes, m'a fait découvrir un nouvel horizon....

A 100% pour la préservation des ateliers en mode présentiel, j'avoue que l'alternative du distanciel offre néanmoins cette possibilité unique, dans le cas où les déplacements sont compliqués, et surtout dans le contexte sanitaire actuel, de poursuivre **notre mission d'éducation thérapeutique** au bénéfice du plus grand nombre de nos patients.

## QUOI DE NEUF ?

### Décret 2020-1832 du 31 Décembre 2020 :

Le décret d'application de l'article 2 de l'ordonnance 2020-1407 du 18 Novembre 2020 relative aux missions des ARS est paru au JORF du premier janvier avec effet immédiat.

#### Que dit-il ?

- Le régime d'autorisation des programmes d'ETP est remplacé par un régime de DECLARATION.
- Le dépôt des déclarations et de toute notification de modifications auprès de l'ARS se fait par voie dématérialisée.
- C'est désormais le Coordonnateur du programme qui est l'interlocuteur de l'ARS et qui répond de la conformité du programme au cahier des charges de la HAS sous peine d'une sanction administrative à son encontre et d'une possible amende.
- Le délai au terme duquel le dossier est réputé complet (sans réponse de l'ARS) est allongé.
- Les programmes autorisés avant le 1<sup>er</sup> Janvier 2021 restent soumis aux dispositions du Code de Santé Publique dans leur rédaction antérieure à cette date.
- Nous attendons les circulaires et les directives de l'ARS pour savoir exactement comment s'organiseront désormais les modalités de compensation financière et les évaluations.

-> **Intégralité du décret sur le site de l'UTEP**

### → A NOTER SUR VOS AGENDAS :

- Prochaine Assemblée Générale de l'UTEP : 23 février 2021
- Formation PAACO pour les coordonnateurs ETP : février 2021
- 1<sup>ère</sup> session de formation ETP 40h à partir de mars 2021